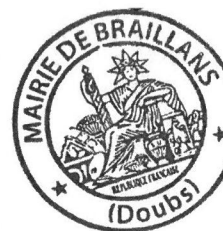


PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 5 juin 2026

BRAILLANS



Liste des conseillers convoqués :

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent
NONNOTTE	Thierry	Maire	X	
BLESSEMAILLE	Alain	1 ^{er} adjoint	X	
SAUVAYRE	Marie-Amélie	2 ^e adjointe	X	
CUENOT	Gérard	3 ^e adjoint	X	
OBERSON	Marlène	Conseillère Municipale	X	
GRESSET	Bernard	Conseiller Municipal	X	
PETITJEAN	Isabelle	Conseillère Municipale	X	
LEBLANC	Stéphane	Conseiller Municipal	X	
DELEMONT	Nadine	Conseillère Municipale	X	
LAVAUX	Jean-Paul	Conseiller Municipal		X
CUENOT	Amélie	Conseillère Municipale	X	

Absent et excusé : Jean-Paul LAVAUX donne procuration à T. NONNOTTE

Est nommée Secrétaire de séance : Marie-Amélie SAUVAYRE

Ordre du jour :

- 1 Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 22 avril 2026
- 2 Election des délégués pour les élections sénatoriales. Désignation d'un délégué et de trois suppléants pour la commune
- 3 Horaires extinction éclairage public
- 4 Informations diverses :
 - ✓ Nomination d'un membre pour la commission de contrôle de la liste électorale
 - ✓ Acquisition terrain réservoir incendie
 - ✓ Vitesse D486
 - ✓ Contrat location copieur/écran
- 5 Questions diverses.

Ouverture de séance à 18h35 par Thierry NONNOTTE Maire.

Le Maire demande à l'assemblée s'il peut ajouter à l'ordre du jour (après le Point 2) la désignation des représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) ; pas d'opposition.

1- Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 22 avril 2026 :

Les conseillers municipaux ont reçu par mail le procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2026 et ce dernier est approuvé à l'unanimité

2- Election des délégués pour les élections sénatoriales. Désignation d'un délégué et de trois suppléants pour la commune

- Thierry NONNOTTE se porte candidat au poste de délégué et est élu à l'unanimité, 2 blancs et 9 voix
- Isabelle PETITJEAN, Stéphane LEBLANC, Marie-Amélie SAUVAYRE se portent candidats au poste de délégué suppléant et sont élus à l'unanimité, 11 voix

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026

3- Horaires extinction éclairage public

(Délib. 25/26)

Depuis le lundi 6 juin 2016 la coupure de l'éclairage public est effective :

- en semaine de 0h à 5h
- le week-end, nuit de vendredi à samedi et samedi à dimanche 1h-5h

L'arrêté municipal en cours n'est pas conforme à ces horaires.

Le maire propose de modifier ces horaires à partir 1er sept 2026 la coupure aura lieu :

- en semaine de 23h à 6h
- le week-end, nuit de vendredi à samedi et samedi à dimanche 0h-6

L'arrêté municipal sera mis à jour en conséquence.

Accepté à l'unanimité 11/11

⊕ Représentants à la CLECT

La mission de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU)

Pour Braillans cela concerne la compétence VOIRIE principalement

Coût des allocations pour la commune inscrit et voté au budget 2026 :

- 1080€ en fonctionnement

- 3462€ en investissement dont 25% déjà réglé

Retour à la commune en 2025 : 3462€ grâce aux travaux des TICs sur les travaux d'entretien de la voirie notamment.

Ont été désignés comme titulaire Thierry NONNOTTE et comme suppléant Marie-Amélie SAUVAYRE

4- Informations diverses.

a- Nomination des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Le Maire propose :

- **Henri VILLARD** en tant que délégué de l'administration (en succession à Daniel LARICHE)
- **Madeleine LOUP** comme déléguée du président du tribunal de grande instance (renouvellement)
- **Nadine DELÉMONT** en tant que conseillère municipale (en succession à Florence CARTERON)

Le Maire propose, et la commission préfectorale validera (ou pas) les membres, la présidente de cette commission est forcément membre du conseil municipal.

Proposition acceptée à l'unanimité

b- Acquisition terrain réservoir incendie

Afin d'implanter un réservoir souple d'un volume de 120m³ nécessaire à la protection incendie de la partie basse du village il est nécessaire d'acquérir un terrain privé chemin des Grands Bataillards. La propriétaire du terrain idéal pour implanter ce réservoir est Madame Patricia TREYE ; elle propose de vendre à la commune une parcelle d'environ 33 ares pour la somme de 3000€.

D'autre part le Maire a démarché 2 géomètres pour établir un devis pour le document d'arpentage ; le moins disant est le cabinet COQUARD de Baume-les-Dames pour un montant de 2255€.

Aussi, le notaire (cabinet Racle & Colin) à Besançon estime les frais de rédaction de l'acte à 700€.

Le coût total pour acquérir ce terrain serait donc de 5955€.

Le conseil accepte à l'unanimité l'achat de ce terrain et est d'accord pour que le Maire sollicite le cabinet de géomètre COQUARD pour effectuer cette mission.

En amont Gérard CUENOT rencontrera M. RICOT propriétaire jouxtant la parcelle pour l'informer de ce projet.

Pour information, à ce jour, le coût global de l'opération protection incendie pour Braillans est estimé à un montant de 53 300€. (Montant incluant le réservoir incendie à implanter en haut du village -au niveau du parking du restaurant- ainsi que la signalétique).

c- Vitesse D486

On attend la mise en place du comptage de vitesse que devrait mettre en place le département ainsi que les conclusions qui en découleront pour prendre une décision pour inciter les automobilistes à ralentir le long de la D486 notamment au niveau du passage piétons situé devant le restaurant L'Olivier.

Plusieurs solutions sont envisageables : radar pédagogique en remplacement du précédent, plateau traversant, feux tricolores voir chicane de ralentissement.

d- Contrat Avenir bureautique pour location photocopieur secrétariat et écran salle de réunion

Avec la mise en place du nouveau conseil municipal, la société Avenir bureautique propose de renouveler son contrat actuellement en vigueur jusqu'en 26 avril 2029 avec une remise de 12% sur le tarif actuel pour une durée de 5 ans. Après consultation des professionnels du secteur, le Maire propose d'attendre l'échéance du contrat actuel pour renégocier les tarifs et consulter la concurrence.

e- Les brèves

- Compte-rendu du comité syndical du SEEB (Syndicat d'Etudes de l'Est Bisontin) du 26 mai 2026 par T. NONNOTTE
- Informations sur des travaux qui nécessiteront la fermeture de l'entrée d'autoroute A36 de Valentin de nuit de 21h à 6h30 du 29 juin au 29 juillet, du 10 au 13 août, du 14 au 25 septembre et aussi du 10 août 21h au 13 août 17h
- Le volet roulant électrique à panneau photovoltaïque situé dans les escaliers de la mairie ne fonctionne plus, et ce malgré le remplacement de la batterie, le Maire a missionné la société CLOSURIA pour une intervention qui devrait avoir lieu la semaine prochaine.
- À la suite du décès de l'ancien 1^{er} adjoint, Daniel LARICHE, la commune a commandé une gerbe qui a été déposée au funérarium. Le Maire salue la prise de parole de Lou GROSJEAN lors de la cérémonie funéraire, durant laquelle elle a rendu hommage à Daniel LARICHE devant l'assemblée présente.
- Le Maire a sollicité l'harmonie des Chaprais pour une éventuelle prestation le 11 novembre 2026 au monument aux morts de Marchaux car Braillans sera maître de cérémonie cette année. Hélas, l'harmonie est en contrat avec la commune de Thise.
- Le PACS de Olivier CORNELOUP & Annick LEROY sera célébré en Mairie le 27 juin à 17h

5- Informations diverses.

- Une forte présence de campagnols est constatée sur la partie haute du village rue de la mairie. Le Maire se renseignera à la chambre d'agriculture pour savoir si des dispositions existent pour éradiquer ce phénomène.
- Problème de stationnement en bordure de chaussée au niveau de l'extrémité Est de la rue de la mairie, le Maire rencontrera le propriétaire de la maison individuelle concernée.

Clôture de séance à 19h30

Le maire
T. NONNOTTE



La secrétaire
M.A. SAUVAYRE

Accès au Procès-format pdf :

